



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

ARMES ANCIENNES

Société Nantaise de Tir le 7 Avril 2019

Gestion Sportive 2018/2019

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Les Championnats Départementaux Armes Anciennes auront lieu le 7 Avril 2019 à la Société Nantaise de Tir, La Jonelière 44240 La Chapelle sur Erdre.

Le déroulement du Championnat se fera selon les règlements de la Gestion Sportive 2018/2019 et du règlement M.L.A.I.C en vigueur. Munis de leur licence, les tireurs devront se présenter au bureau de contrôle des armes.

Date limite d'engagement le jeudi 6 mars 2019.

(Aucune inscription ne sera prise après cette date ou le jour J des compétitions.)

Les inscriptions des tireurs se feront dans limite des places disponibles dans chaque série. Les séries seront attribuées par la gestion sportive à l'issue des inscriptions, pas de choix à effectuer en amont par les tireurs.

Programme prévisionnel en fonction des inscriptions:

Dimanche 7 Avril 2019 :

Série 99h00 Série 1010h00 Série 1111h00 Série 1212h00
Série 1414h00 Série 15.....15h00 Série 16 16h00 (Série 1717h00 si besoin
sous autorité de la GS)

Engagement unique par discipline est de : **9.20 €**

Engagement équipes : gratuite, à envoyer obligatoirement en même temps que les feuilles d'engagements.

Les feuilles devront être dûment complétées sous le format Excel (sans oublier le n° de licence correct) et devront être envoyées par mail à la gestion sportive : cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr

L'engagement du club ne sera pris en compte qu'à réception de la totalité des inscriptions de tous les tireurs du club. Ainsi, dans la mesure du possible merci de n'effectuer qu'un seul envoi avec une feuille d'engagement regroupant la totalité de vos compétiteurs.

Le règlement devra se faire par virement bancaire au plus tard le 3 avril en ajoutant une demande d'envoi d'information de ce règlement par mail aux destinataires : tresoriercdtir44@gmail.com et cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr.

Si impossibilité d'effectuer un virement, se rapprocher de la gestion sportive dès l'envoi des feuilles d'engagement.

Aucun paiement ne sera pris le jour J.

Important : Tout club n'ayant pas réglé sa facture relative à la compétition conformément à la notification ci-dessus se verra refuser l'accès au pas de tir pour ses tireurs avec impossibilité de décaler la série. Il n'y aura pas de dérogations possibles à cette décision.

Toute absence de tireur est à signaler au plus tard 7 jours avant la compétition afin de laisser la place aux tireurs sur liste d'attente. Tout dépassement de ce délai entraînera facturation de l'engagement.

Le Comité départemental CD44 assure les inscriptions aux épreuves régionales. Aucune inscription individuelle, hors de ce circuit ne sera prise en compte pour l'échelon régional.

Cordialement,
La Gestion Sportive,

CDTIR 44

Association déclarée le 9 Janvier 1974 – N°05512